

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020069CS0109**

Comité Syndical du 9 mars 2020

Date de convocation : 27 février 2020

Date d'affichage : 12 mars 2020

OBJET : Budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2019 : affectation du résultat.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	54
Nombre de procurations au moment du vote :	7

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2019 pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2019	4 350,46	4 350,46	0,00
Résultat antérieur reporté			
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2019	5 354,26	302 298,37	-296 944,11
Résultat antérieur reporté		32 640,00	-32 640,00
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			-329 584,11
RESTE A REALISER			
Investissement		750 381,23	-750 381,23
Investissement	904 432,90		904 432,90
(3) - Résultat Rar			154 051,67
BESOIN DE FINANCEMENT			
Résultat d'investissement (2)		329 584,11	-329 584,11
Résultat restes à réaliser (3)	154 051,67		154 051,67
(4) - Besoin de financement = (2) + (3)			-175 532,44
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT			
(5) - Affectation en réserve	0,00		0,00
(6) - Recettes nouvelles (FCTVA)	175 532,44		175 532,44
Total			175 532,44
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2020			
Résultat de fonctionnement 2019 (1)			0,00
Affectation en réserve (5)			0,00
(7) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (5)			0,00

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**61 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2019 tel que proposé par le Président.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.